

RAPPORT DE LA MISSION DE RIAO - R. D. C
CONDUITE par Monsieur pierre Kumiyele Moya coordonnateur national
Assisté par Monsieur Giscard LIKUNDA LOTOMBA, chargé des opérations

A Monsieur le président du conseil d'administration de RIAO-R. D. C, je vous présente le rapport mi- parcourt de la mission que vous nous avez confiée dans la province de l'Equateur, territoire D'INGENDE, dans le groupement de MOKOSO.

La mission s'est déroulée en deux phases :

La première allant du 5 juillet 2023 au 5 août 2023, les objectifs de la mission étaient les suivantes :

1. Procéder à la libération des prisonniers à MBANDAKA, arrêtés sur plainte de la PHC au motif de vol de fruit de palmiers
2. Participer aux travaux de vérification des plaintes de communautés faisant état d'accaparement de leurs terres, de déplacement des bornes et de dépassement des anciennes limites de plantation par la PHC
3. Participer aux mesurages de limites de la PHC par rapport aux différents titres fonciers :

1. Faute des moyens financiers formation à prendre au conditionnelle

2. **Le 7/7** nous avons eu une première rencontre avec toute la communauté à l'ordre du jour choix de 7 représentants du groupement MOKOSO pour la participation à la médiation à Kinshasa les 7 membres retenus après une élection au suffrage universelle direct sont :

- ❖ Le chef de groupement YOLO BOMBOLU Floribert
- ❖ Maman NKASA MPOKU Doudou
- ❖ LOFEMBA
- ❖ TSHIMBO Héritier
- ❖ IKOTOMBA Patience
- ❖ NKOY BOLANGA Djunes
- ❖ Peter

(Voir l'image)

3. **Le 8/7/** réunion avec toute la commission à savoir :

- ❖ INGILA DJO BLACK représentant du gouverneur
- ❖ Chef de groupement Floribert BOMBOLU
- ❖ L'administrateur du territoire Monsieur Jonathan MBONGO
- ❖ Héritier TSHIMBO société civile
- ❖ Fanny SALMO PHC
- ❖ LUTETE Levy AGM BOTEKA PHC
- ❖ Giscard LIKUNDA RIAO
- ❖ Pierre KUNIYELE MOYA RIAO expert communautaire

Cette réunion selon le TDR arrêté à MBANDAKA devait être une réunion d'harmonisation avant la descente sur terrain pour vérification des biens fondé de plaintes de la communauté

La présentation des titres fonciers et des contrats d'emphytéose était la base et les motifs de cette réunion, le service de cadastre étant absent, la PHC par l'intermédiaire de Madame Fanny à refuser de nous donner les cartes et titres à leurs possessions, d'après le TDR, la descente sur terrain était conditionnée par la présentation de ses documents par la PHC et le service de cadastre. La mission ne pouvait pas se poursuivre étant donné que ce préalable n'était pas rempli. Mais la promesse nous a été faite que les titres et contrats seront présentés à la commission avant la fin de la mission contrairement au TDR c'est ainsi que nous avons poursuivi la mission. (Voir photo de la réunion)

Un autre incident est survenu le même jour, c'était l'ordre que vous nous avez donné de suspendre notre participation à la commission pour protester contre l'arrestation du chef de groupement de BOKALA WAMBA à LOKUTU et d'autres membres de la communauté

En effet, des accords de bonne conduite ont été signés entre la PHC et le RIAO R. D. C, entérinés par L'ICM ce sont les violations répétées de ses accords par la PHC qui avaient motivés cette décision. Voir photo

Mais pour donner la chance à la réussite de cette médiation, nous avons continué la mission après avoir signifié à toute la commission la décision du chef.

4. **Le 9/7 ou 12/7** nous avons effectués une réunion mixte regroupant les 9 localités plaignantes, et l'équipe de la commission
5. **Le 10/7 au 12/7** nous avons effectués la descente sur terrain sur les trois principaux axes à savoir :
 1. LIKOLI BESOMBO BOFALAMBOKA ILONDO
 2. NSEKE BOLONDO ELINGA BONGALE I BEMPUMBA
 3. LONGA MOKE

Voici en résumé le rapport de cette descente sur terrain

Le 10/7 : VILLAGE NSEKE

La communauté a réclamé un dépassement de limite à la parcelle 59 bloc 135 parcelle 57 Bloc 135 B ; la communauté accuse la société d'avoir extirpé et déplacé 2 bornes de 1945 pour les remplacer avec celle de 2011 et 2012 la communauté n'a reconnu que les bornes de 1989 et ont rejetés celle de 2015 les membres de la communauté proteste du fait qu'en 2011-2012 elles n'étaient associées à la pose de bornes et la cartographie participative n'avait pas eu lieu

Village LOONGA MOKE

La PHC a déplacé la borne qui devrait en principe se trouver dans l'usine de la PHC BOTEKA pour la placer en plein village LOONGA au côté de cimetière, la PHC a déplacé la borne de 1989 pour planter le palmier en 2015

Le 11/7 : village BOLONGO ELINGA

Bloc 135 parcelle 1B, bloc 135 parcelle 135, la communauté reconnaît les bornes de 1989 et non celle de 2011-2012 la communauté réclame une étendue de 1Km et demi de longueur et 13M de largeur que PHC aurait planté des palmiers, en plus nous avons constatés qu'il y avait une borne qui n'était pas plantée selon les communautés c'est la PHC qui l'aurait extirpé pour la replantée à 13M plus loin dans le but de s'accaparer des terres communautaires dont nous venons de parler plus haut. Cette situation se

trouve dans la parcelle 50 et 49 blocs 131 jusqu'à la rivière, il n'y a pas des bornes. la PHC a encore planté ses palmiers sans le consentement de la communauté

Le 11/7 : Village BONGALE 1

Bloc 113 parcelle 10, ici la communauté allègue que la PHC BOTEKA aurait déplacé les bornes de 1989 et ont posée des nouvelles bornes à leurs grée pour leur permettre de planter 13 hectares, de palmier dans cette espace appartenant à la communauté, cela s'est passé à 2011-2012. Bloc 111 parcelle 17B dépassement de 13 hectares selon la communauté

11/7 : Village BEPUMBA

Bloc 111 parcelle 17B, la même espace est aussi réclamée par le Village BONGALE I, ses forêts sont dans les limites communautaire entre les deux communautés

Bloc 112 parcelle 10 B, Bloc 111 parcelle 23, dans ses endroit la communauté accuse la PHC BOTEKA d'avoir déplacé les bornes de 1989 pour les remplacés par celle de 2011-2012 sans le consentement et ni la participation de la communauté

La communauté accuse la PHC d'avoir déplacé une borne pour la placée près de la Rivière MOMBOYO dans le but de récupérer l'espace que la communauté avait remis a RIAO pour y exercer des activités de développement communautaire

11/7 : VILLAGE ILONGO

Bloc 214 parcelle 50 et parcelle 34 ; bloc 215 parcelle 50 la communauté réclame un espace de 15 hectares que la PHC a planté à 2011 et à 2015 ils ont procédé aux manœuvres de déplacement de borne pour prétendre à la légalité de possession de ces 15 hectares

11/7 VILLAGE BOFALAMBOKA

Bloc 414 parcelle 1. Ancienne appellation parcelle 1,2 ,3,4

Bloc 411 parcelle 10,11,12, ancienne appellation parcelle 26

Bloc 213 parcelle 21

Bloc 211

Ici encore la communauté ne reconnait que le borné de 1945, toutes les autres bornes posées par PHC BOTEKA : 1989, 2011,2015, la communauté ne reconnais pas ses borné faute de n'avoir pas été associes aux travaux de pose de ses borné ni à la cartographie participative, ici la communauté réclame plus de 24 hectares

12/7 VILLAGE BESOMBO

Bloc 413 parcelle 14 ; Bloc 411 parcelle 11 et parcelle 6 dépassement lors de la nouvelle plantation de 2011-2012 sa communauté réclame 3 hectares

12/7 VILLAGE LIKOLI

Bloc 415 parcelle 32 ; nouvelle appellation parcelle 7. Ici selon la communauté il y-a eu déplacement de 70 palmiers plantes dans les terres communautaires selon les bornes de 2015

Bloc 416 parcelle 40 ; selon les bornes de 2015 pour ne citer que celle-là il y-a 9 palmiers plantes dans la terre communautaire

Bloc 418 parcelle 5 ; encore d'énorme dépassement

CONCLUSION : aux vues de ce qui précède, il apparait clairement que le service de cadastre devra effectue un travail de fond qui consistera d'abord a comparé les titres et contrats a sa possession et ceux en possession de la PHC

Après cela les services attitrés doivent procéder à l'identification des titres et contrats de différentes époques : 1945, 1989, 2011, 2015 et ressortir un tableau comparative, entre l'ancienne cartographie celle utilisée actuellement par PHC BOTEKA, c'est dans ces conditions là qu'on pourra avoir un rapport fiable ; à même de satisfaire les deux parties.

Voilà pourquoi une deuxième mission de 30 jours de service de cadastre avec la participation de RIAO-R. D. C et l'expert communauté doit être diligentée.

Cette deuxième mission se déroule en 2 étapes à savoir

- 1) Le jalonnage pour faciliter les travaux de mesurage par le service de cadastre et pour ce faire, la communauté fournira 20 personnes et la PHC aussi fournira 20 personnes pour avoir une équipe de 40 personnes en fin de facilite le jalonnage
- 2) La deuxième étape sera le mesurage qui sera possible que si les services de cadastre et des titres fonciers seront en possession de titre de différentes époques à savoir 1945, 1989, 2011, 2012, 2015,

Les membre de la commission participants à la première mission doivent impérativement participes à la seconde mission

Il faut aussi préciser que du côté financière tout le membre de la commission ont touchés chacun ses perdiems, les frais de logement de restauration, commination, le transport était effectué par les véhicules de la PHC qui était aussi payés quand a ce, la logistique et l'appui financière étaient assurée par L'ICM

Comme vous pouvez le constater MR, les PCA,

La mission s'est déroulée à l'absence des titres fonciers de la PHC, rendant aussi difficile la mission de vérification des déplacements des bornes et de dépassement des espaces et des limites.

Ainsi la commission a exigé que les titres fonciers de la société soient exhibés, en fin de confirmer ou d'infirmer les accusations contenues dans la plainte des communautés représentées par le RIAO en faveur de communauté plaignantes, qui se sont plaints de n'avoir jamais été associer à une quelconque cartographie avec la PHC / BOTEKA

La deuxième phase de la mission a commencé le 5/08/2023 au 15/9/2023 comme indique dans le rapport de la première partie de notre mission, la deuxième phase avait pour but :

- La vérification des bornes de limite de la PHC et le mesurage pour vérifier la compatibilité des données contenus dans les titres fonciers de la PHC au cours des différents contrats d'emphytéoses (1945, 1989, 2011, 2012,) avec les réalités sur terrains

Pour facilite les visibilitées des bornes, nous avons commencé par les travaux de jalonnage

CI-DESSOUS LE RAPPORT DE JALONNAGE

Du 5/8 - 8/8. VILLAGE LIKOLI

Du 9/8 – 11/8. VILLAGE BESOMBO

Du 12/8 – 18/8. VILLAGE ILONGO

Du 15/8 – 18/8. VILLAGE BOFALAMBOKA

Du 19/8 – 21/8. VILLAGE LOONGA MUKE

Du 22/8 – 24 /8. VILLAGE SENGE

Du 28/8 – 2/9. BONGALE 1

Du 3/9 – 5/9. *BEMPIMBA

1. DU : 5/8 – 8/8 VILLAGE LIKOLI :

Dans la localité LIKOLI au BLOC 415 parcelle 32 nouvelle appellation parcelle 7 : nous avons constaté qu'il y a un dépassement de 70 palmiers dans l'étendu de la communauté ; BLOC 416 parcelle 8, la société a fait un dépassement de 12 palmiers ; BLOC 418 parcelle 4, nouvelle appellation parcelle 50, dépassement de 8 palmiers selon les bornes de 2013

2. DU 9/8 – 11/8 VILLAGE BESOMBO :

BLOC 413 parcelle 14 nouvelle appellation parcelle 7

BLOC 415 parcelle 1, bloc 412 parcelle 8 nouvelle appellation parcelle 13

BLOC 412 parcelle 6 a la limite avec le bloc 411

3. DU 12/8 – 14/8 VILLAGE ILONGO

BLOC 216 parcelle 50

BLOC 215 parcelle 34-35 : constant de dépassement de 2 hectares de palmier plante par la PHC sur les terres de la communauté, selon les déclarations de membres communautaires

4. DU 15/8 – 18/8 VILLAGE BOFALAMBOKA

BLOC 414 parcelle 26 et 25 nouvelle appellation parcelle 2 et 1

BLOC 215 parcelle 40

BLOC 215 parcelle 36, bloc 214 parcelle 26, bloc 212 parcelle 12 constant de dépassement de 8 palmiers selon la société en se référant aux bornes posées en 2013

BLOC 213 parcelle 21

5. DU 19/8 - 21/8 VILLAGE LOONGA MOKE

BLOC 222 parcelle 221 et parcelle 14, il a été constaté qu'une grande partie dès l'installation de l'usine PHC BOTEKA se trouve dans l'étendu des terres communautaires

6. DU 22 /8 – 24/8 VILLAGE NSEKE

BLOC 134 et 135 parcelle 59, 60, 61, 62, 63, 64

BLOC 134 B parcelle 64

7. DU 25/8 – 27/8 VILLAGE BOLONDO ELENGA

BLOC 131 parcelle 50, 48, 49 nouvelle appellation parcelle 14 : constant de dépassement de 40 palmiers plantés par la PHC BOTEKA dans la terre communautaire

Dans la parcelle 50 dépassement de 10 palmiers, parcelle 48 et 49 dépassements de 36 palmiers

BLOC 132 parcelle 1 B dépassement de 360 palmiers

8. DU 28/8 – 2/9 VILLAGE BONGALE 1

BLOC 113 parcelle 9 B, 10 B un dépassement massif de 640 palmiers plantes par la PHC dans l'étendue communautaire a été constatée

BLOC 111 parcelle 17 B dépassement de 7 palmiers selon les bornes posée par la PHC en 2013

9. DU 3/9 – 5/9 VILLAGE BEMPUMBA

BLOC 111 parcelle 23 : constant de dépassement de 306 palmiers plante par la PHC dans les terrains communautaire

BLOC 112 parcelle 10 B, bloc 111 parcelle 17 B bloc 111 parcelle 18.

- ❖ Les travaux litigieux de la localité BONGALE 1 qui réclame 23 hectares dans le bloc 111 parcelle 17B
- ❖ Localité ILONGO réclame 13 hectares dans le bloc 216 parcelle 46 et 4.

Il est à noter que dans toutes localités où le jalonnage a été effectué, les communautés ont insisté sur le fait que la PHC depuis son implantation n'as jamais sollicité la présence de communauté dans la cartographie lors du bornage. Ce qui fait que le n'ont jamais émis leurs consentements libre et éclairé pour les travaux plantation et du bornage du concession PHC/BOTEKA, voilà pourquoi les communautés ont fait remarqués que cette société se comportée comme dans terrain conçus au modèle colonial

À la fin du jalonnage, il était constaté l'existence des trois sortes des bornes de forme différentes : celle posée en 1945, 1989 et 2015. Et comme service de cadastre et des titres fonciers n'avait toujours pas les titres et conteras de la PHC nous leurs avons demandé de nous exhiber finalement ses documents que nous n'avons jamais vus depuis le début de la mission.

Le chef de division de cadastre ainsi que le conservateur des titres fonciers d'INGENDE ont demandé aux membres de la commission présente, de leurs accorder du temps et moyens financiers conséquent pour qu'ils se rendent à MBANDAKA, pour repérer les titres et contrats de PHC de 1945, 1989 et 2015. Après cette étape on pourrait alors passer au mesurage, en fin que les services étatiques attirés soient en mesure d'établir un rapport final ce qui constituerait la dernière étape.

L'ICM représenté par monsieur Ferdinand à accepter de financier cette opération pour l'aspect financier détaillé voir Ferdinand

À la date du 16 aout 2023, j'ai connu le problème de santé après analyse et examen par le spécialiste, il a été diagnostiqué une appendicite aigue l'intervention chirurgicale d'urgence était recommandée c'est à lors à la date du 21 aout 2023, j'ai subi une opération « appendicectomie » à l'hôpital général de PHC BOTEKA, les frais des actes et frais médicaux ont été financé par l'ICM que nous remercions en passant.

Etant encore convalescent j'étais convier à tenir des réunions et participer à d'autres : 1 septembre 2023 : réunion avec :

1. INGILA DJO BLACK représentant du gouverneur de province
2. PAPY OTOKA de l'O.N.G. D Gâche expert communautaire
3. Ferdinand ICM
4. Pierre KUMIYELE MOYA et Giscard LIKUNDA pour le RIAO R. D. C

A l'ordre jour :

1. l'évaluation des travaux de jalonnage et descente sur terrain pour vérification des dits travaux et descente sur terrain pour vérification des dits travaux.
2. le 02/09/2023 : suite de la réunion du 01/09 qui n'était pas terminer, nous nous somme de nouveau rencontrer pour finaliser avec les mêmes participants.
3. le 03/09/2023 : réunion mixte d'évaluation jalonnage avec la participation des représentants de la PHC : - pour la PHC : AGM Levy LUTETE de BOTEKA, représentant de Fanny, Mr. Dieu-merci

- pour l'ICM : Ferdinand
- pour RIAO : Pierre KUMIYELE MOYA et Giscard LIKUNDA
- pour le cadastre : le chef de division Héritier IYAWU
- pour les affaires foncières : le conservateur Pierre KABANGU
- pour la société civile : Héritier CHIMBO
- pour le groupement : MOKOSO le chef de groupement

Après évaluation des travaux de jalonnage jugé positifs, une autre réunion a été programmé le 04/09 avec les mêmes participants.

4. Le 04/09/2023 : au cours de cette réunion nous devrions voir les titres et contrat de la société pour descendre effectuez le mesurage. Mais ni la société ni les services des affaires foncière et moins encore le cadastre n'avait les documents requis pour nous permettre de faire le mesurage.

5. le 05/09/2023 : réunion avec l'ICM et le CDC de cadastre à la mission catholique pour trouvés les voies et moyens enfin d'obtenir les titres à Mbandaka.

6. le 06/09/2023 : réunion évaluation du jalonnage avec la communauté de MOKOSO, l'ICM, la société civile locale.

- ❖ Au cours de cette réunion, la communauté toute entière a renouvelée sa confiance à RIAO et a son accompagnement, elle a ajoutée qu'en dehors de RIAO, elle ne pouvait acceptés une autre organisation. La communauté a fait une recommandation devant l'ICM ;
- ❖ La recherche des titres et contrats à MBANDAKA ne devait pas se faire sans la participation de RIAO, parce qu'elle craignait des mauvaises surprises de la part de ses services de l'Etat.

7. le 07/09/2023 : descente à Mbandaka sous une pluie battante.

8. le 08/09/2023 : ★ Réunion de mise en place des stratégies pour trouvés les documents recherchés. À 6h du matin entre l'expert communautaire PAPY OTOKA, Ferdinand pour l'ICM, Pierre KUNIYELE MOYA et Giscard LIKUNDA pour le RIAO.

- ★ Le soir de la même journée réunion avec le CDC. Héritier IYAWU et le conservateur des titres foncier d'INGENDE Monsieur Pierre KABANGU

Au cours de la réunion du 08/09/2023, il a été confirmé la nécessiter de ses différents titres, de

1945, 1989,2015. Enfin de savoir si la PHC augmente les espaces occupées à chaque renouvellement de contrats ou ce sont les mêmes espaces qu'elle avait initialement occupée qu'elle renouvelle, et si la PHC augmente d'autre espace, la procédure juridique de l'acquisition d'autres espaces a-t-elle été respectée ?

9. Nous avons tenu une réunion avec M. INGILA DJO BLACK représentant du gouverneur dans son bureau se trouvant dans la concession GACHE, au cours de cette réunion il a été constaté que, le représentant du gouverneur qui avait réceptionné l'argent destiné à la recherche et la photocopie des titres ; a utilisé cet argent pour ses propres besoins au lieu de le remettre au conservateur des titres fonciers a qui l'argent était destiné. De 455 \$, le conservateur des titres fonciers MBANDAKA centre M. Jean-Pierre ELIMA n'a reçu que 100 \$ cet argent devait être donné à M. Le conservateur des titres foncier circonscription d'INGENDE, monsieur Pierre KABANGU.

10. Le 10/09/2023 : réunion avec monsieur Jean-Pierre ELIMA, Ferdinand (ICM) et moi-même, au cours de cette réunion, monsieur Jean-Pierre ELIMA conservateur des titres fonciers Mbandaka centre a confirmés que la circonscription d'INGENDE n'était pas dans ces attributions, mais qu'il était prêt a collaboré avec son confrère d'INGENDE pour faciliter les recherches des titres au niveau de MBANDAKA.

11. 11/09/2023 : Réunion avec Ferdinand (l'ICM) ; Pierre KABANGU conservateur des titres fonciers circonscription d'INGENDE ; INGILA DJO BLACK représentant du gouverneur ; et moi-même représentant de RIAO ; cette réunion avait pour but, l'harmonisation des recherches des titres à Mbandaka. À 15h réunion avec : - Ferdinand pour l'ICM

- Pierre KUMIYELE pour le RIAO

- IYAU Héritier chef de division de cadastre/INGENDE

Au cours de laquelle, le chef de division de cadastre circonscription d'INGENDE nous a parler des stratégies qu'ils avaient mis en place pour faciliter les travaux de recherche des documents.

CONCLUSION DE LA MISSION

- ❖ 1. Comme vous pouvez le constater dans les détails de notre rapport, la prolongation de cette mission était dite au refis de la PHC de nous montrer ces titres et contrats emphytéose de différentes époques en fin que nous puissions faire une étude comparative entre les données contenues dans les différents titres et les surfaces réellement occupées par la PHC.
- ❖ 2. Le propos de monsieur Ferdinand qui représente L'ICM à l'égard du RIAO sont de natures discriminatoires et irrespectueux il ne pipe mot pour dénoncer les violations du Code de bonnes conduites par PHC qui a amassé plus de quarante (40) militaires et policiers à BOTEKA sous commandement de responsable de la PHC alors qu'ils n'ont pas le droit de donner les ordres aux éléments armés de la PNC ou F.A.R.D.C, l'ICM représenté par Ferdinand, à vue ces éléments, je lui ai montré les habits que ces hommes armés désorienté de leur mission régalienne, commettent à l'égard de membres de communautés non armées. Même l'arrestation arbitraire de Monsieur KIDUMU Notable de BOTEKA. Ses actes posés en violations des accord de bonne conduite dûment signé entre le RIAO RDC et la PHC entériné par l'ICM, au lieu de faire objet de préoccupation de L'ICM ici représenté par monsieur Ferdinand, c'est un silence complice qui s'observe et au lieu de se taire, ce dernier fait plutôt éloge à la PHC et discriminant le RIAO pour ces publications (voir rapport de la communauté) monsieur Ferdinand qui n'aspire plus confiance ni aux communautés et moins encore à RIAO s'est lié d'amitié avec les agents et cadres dirigeant de la PHC et s'est avéré partial, ce qui nous pousse à douter de l'impartialité de Ferdinand qui représente L'ICM
- ❖ Les communautés le lui ont signifié ouvertement lors de la mission d'évaluation de jalonnage exécuté sous la direction de RIAO
Nous sommes en droit de nous demander si L'ICM qui est censé être l'arbitre dans ce conflit entre les communautés représenter par RIAO et la PHC à perdu cette qualité

pour s'associer avec la PHC en fin de monter des stratégies pour se débarrasser de RIAO ou dicter à RIAO quel membre avec qui ils peuvent travailler.

Le RIAO -R.D.C est une O.N.G/D de droit congolais et est reconnu comme telle par les instances juridiques de notre pays, nous sommes indépendants et de ce fait nous n'allons pas accepter de se voir imposé par qui que ce soit dans notre fonctionnement au risque de considérer cela comme une ingérence dans nos affaires intérieures, et de l'infiltration de RIAO dans le but de le déstabilisé.

Nous considérons la PHC comme partenaire dans la médiation, nous respectons son fonctionnement, nous n'interférons pas dans le choix de ces représentants dans les différentes commissions de la médiation et nous nous attendons en retour au même traitement.

Nous considérons L'ICM comme étant le comité de médiation qui en principe est neutre et impartial et il ne doit pas interférer au choix des membres de RIAO qui sont censé participé à nos missions pour ne pas nous obligé à penser à des actions planifier pour se débarrasser des agents de RIAO qui dérange.

Nous pensons que dans une médiation le respect de partenaire devrait être de mise pour éviter des inutiles soupçons et surtout pour créer une atmosphère propice à la réussite et à l'atteinte de l'objet de la médiation à savoir : la paix durable entre le PHC et les communautés riveraines pour un développement durable

L'ICM a tendance à faire de déclaration comme quoi ils n'ont pas d'agents...

Nous constatons en outre que lors que nous travaillons, L'ICM ne cesse de se lamenter du fait qu'ils n'ont pas assez d'argent pour soutenir financièrement l'entièreté de la mission, c'est ainsi que nous n'avons pas jusqu'à présent perçue nos perdiems de 30 jours de la deuxième partie de notre mission qui s'étale du 05/08 au 05/09 en raison de 50\$ par jour fois 300x 2 personnes ce qui est égale à 3.000 \$ nous espérons que L'ICM nous donnera cette somme d'argent au vue de service que nous avons rendu sur terrain en fin de faire avancer la médiation et surtout d'assurer sa réussite.

Pour clore, nous avons appris par les représentants de L'ICM présent en R.D.C que moi, Pierre KUMIYELE MOYA, ne pouvait plus participer aux autres missions de la médiation dans le compte de RIAO, parce que mon état de santé ne me le permettait pas selon eux, et sur base d'un email que le PCA aurait écrit à la L'ICM.

Pour mémoire, quelques jours seulement après mon opération, j'avais déjà commencé à tenir de réunion et à participer à d'autres avec monsieur Ferdinand représentant de L'ICM, pour quoi ne m'ont-ils pas laisser me reposer alors que j'étais convalescent ? maintenant que je suis totalement rétabli ont me dit que je ne peut pas participer à la dernière mission la plus cruciale, la conclusion et le sommet même de toute ces missions que nous avons effectuées à savoir : mesurage des bornes de limites de la PHC à conformité avec les titres et contrat qui nous seront exhibé par le services attitrés de l'Etat et la PHC.

Je suis à droit de me demander si le RIAO en tant qu'organisation indépendante doit maintenant se soumettre à ces partenaires pour choisir quel agent envoyer dans quelle mission en lieu et place du PCA de RIAO ?

Quel est le véritable objectif pour le quel on voudrait à tout pris écarté certain membres de RIAO, entre autres Pierre KUMIYELE MOYA alors que les documents des médecins légaux le déclarent apte à tout travaux de nature intellectuelle et physique ?

Monsieur le PCA, la dernière phase de notre mission, seule de mesurage est la phase la plus importante et la plus cruciale, permettez-nous de nous répéter, nous n'avons pas droit à l'erreurs dans l'exécution cette phase.

Annexe 1. Enquête sur l'itinéraire détourné des soldats par la PHC BOTEKA dans la maison Dieu ELEMBE du Quartier BEKUNGU

2. enquête sur les anti-valeurs faites par la PHC BOTEKA aux habitants de BOTEKA

3. enquête sur l'arrestation de monsieur KIDUMU, chef du village BOTEKA par les militaires venus de MBANDAKA sur la plainte de PHC BOTEKA

4. le memo sur conflit de terre

5. notre memo

Ainsi faite à Kinshasa le 15 octobre 2023

Pierre KUMIYELE MOYA

Coordination national RIAO-R. D. C



Giscard LIKUNDA LOTOMBA

Charger des opérations RIAO-R. D. C

